

Motion pour que le Pulliérans soient consultés et associés aux projets de développement de la commune

Cette législature est marquée par un grand nombre de projets d'aménagement initiés par les autorités, qui visent à renforcer l'attractivité du centre de Pully et à répondre à la demande accrue de logements et d'emplois, tout en préservant la qualité de vie dans notre commune.

Pourtant lorsque ceux-ci nous sont présentés, ils sont bien souvent déjà à maturité. Cet état de fait suscite de nombreuses réactions et oppositions, tant parmi les habitants de Pully qu'au sein de notre Conseil ou des différents corps associatifs qui composent notre commune. Le motif récurrent des plaintes est de ne pas avoir été consulté plus tôt.

Pour l'élaboration des projets, la Municipalité recourt à des experts et dialogue avec les propriétaires ou des investisseurs potentiels, ce qui est indispensable. Cependant les Pulliérans et leurs représentants souhaiteraient aussi être consultés et associés plus tôt dans les processus de développement et d'aménagement, à un stade où certaines de leurs remarques et suggestions peuvent encore être intégrées aux projets.

De fait, il manque une étape intermédiaire, avant que les projets soient mis à l'enquête ou définitivement adoptés. Cette étape doit permettre aux personnes et groupements intéressés non seulement d'être informés et de poser des questions, mais aussi de formuler leurs attentes et de discuter des options choisies. Ce type de consultation n'enlève rien aux prérogatives des autorités.

Un grand nombre de municipalités romandes, désireuses comme Pully de porter des projets ambitieux, ont recours à des démarches associant la population, y compris dans l'agglomération Lausanne-Morges, et des professionnels de l'aménagement urbain en ont fait leur spécialité, à l'instar de la CEAT (Communauté d'Etudes pour l'Aménagement du Territoire), rattachée à l'EPFL, qui anime et modère des ateliers de discussions auxquels participent habitants, commerçants, représentants des partis politiques et des associations concernées.

Cette motion demande donc à la Municipalité:

- d'instaurer des consultations préalables permettant d'associer tous les Pulliérans et groupements intéressés au développement de tous les grands projets concernant le centre de Pully et les quartiers, comme les secteurs de la Clergère, de la place Neuve, de la place de la Gare, du Prieuré, des Boverattes, du Vallon de la Paudèze, etc.;

En conclusion, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers communaux, à renvoyer cette motion à l'examen d'une commission chargée de préavis sur la prise en considération et le renvoi à la Municipalité, conformément à l'Article 69 al. 2 du Règlement du Conseil.

Pour le groupe des Verts

Anne Viredaz Ferrari

Pully, le 29 octobre 2014